

PROTOCOLE 2022

MESURES INCIDENTES ET TRANSITOIRES

- Tempo du rehaussement des taux d'encadrement,
- Volumes annuels d'avancement 2022/2030,
- Garanties empêchant toute inversion de carrière,
- Grille de reclassement perfectionnée,
- Mobilités et blocages,
- Retour des Brigadiers-Chefs ayant accepté une promotion/mobilité,
- Avenir des Brigadiers-Chefs « historiques »
- Augmentation conséquente des postes RULP,
- Parcours de carrière post-protocole...



**Autant de questions pour lesquelles
UNITÉ SGP POLICE attend des réponses claires**

NOUS SAISISSEONS LE DGPN !

www.unitesgppolice.com



**UNITÉ SGP
POLICE
FSMI-FO**

On ne lâche rien !

18-05-2022

Bagnolet, le 18 mai 2022

Référence : GJ-DGPN/n°2022-034/LOPMI

Monsieur Frédéric VEAUX
Directeur Général de la Police Nationale
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Monsieur le Directeur Général,

Le protocole signé le 2 mars dernier par l'ensemble des organisations syndicales représentatives et le Ministre de l'Intérieur projette de grandes avancées concernant, entre autres, le corps des Gradés et Gardiens de la paix.

La fusion Gardien/Brigadier et les taux d'encadrement enfin rehaussés qui devraient permettre de fluidifier les déroulements de carrière, permettent d'envisager des perspectives favorables pour le Corps d'Encadrement et d'Application.

Pour autant, et ce n'est pas une critique stérile mais simplement un constat qui se veut constructif, il nous aura manqué quelques semaines pour venir préciser certains points portant sur les grilles indiciaires et les passages de grades, précisément les différents « effets », « impacts » ou « rebonds » que va potentiellement induire cette réforme.

UNITÉ SGP POLICE tenait son conseil syndical national la semaine dernière à Nice. Lors de notre instance, les délégués présents nous ont fait part unanimement des inquiétudes et autres interrogations pour lesquelles, il faut bien le dire, nous n'avons jusqu'alors, malgré nos saisines, que peu de retours.

Nous avons de nombreuses questions quant aux potentielles inversions de carrière suite aux évolutions indiciaires et à la fusion Gardien/Brigadier.

D'autres interrogations portent sur la mobilité lié au reclassement, les blocages éventuels, les verrous statutaires...

.../...

Le cas des Chefs ayant du partir prendre leur galon en effectuant une mobilité, et qui s'inquiètent de ne plus jamais pouvoir revenir dans leur service d'origine est également l'une des fortes interrogations.

Et enfin, c'est le plus important, il nous faut des précisions sur les volumes d'avancement prévus pour les années LOPMI et le protocole.

Les Chefs « historiques » non RAEP doivent être rassurés sur leur devenir et les Gardiens de la Paix tout autant sur les possibilités d'avancement que l'évolution de notre corps permettra eu égard aux taux d'encadrement, à la pyramide des âges et au nombre de fonctionnaires sortant de notre institution.

Une fois le temps politique passé, je vous demande, Monsieur le Directeur Général de mettre tout en œuvre pour que nous puissions obtenir des réponses précises sur les différents points supra, qui ne sont d'ailleurs pas exhaustifs.

Persuadé que vous comprenez le bien fondé de ma démarche,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Secrétaire Général



Grégory JORON